

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

EXPERTIS CFE

2 allée D'Evry
Technopole de Nancy Brabois - CS 60132
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF : SG/MJH

N/REF : 2004 B 165 / 2009-A-4116

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 01/10/2009,

P.V. d'assemblée du 07/09/2009
- Modification statutaire

Acte S.S.P. en date du 27/07/2009
- Cession de parts

Statuts mis à jour

Concernant la société

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
2 allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-4116 le 01/10/2009

R.C.S. NANCY 452 260 847 (2004 B 165)

Fait à NANCY le 01/10/2009,

Le Greffier

Le suppléant



EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 765 802 euros
Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS
54600 VILLERS LES NANCY
452 260 847 RCS NANCY

pour copie certifiée conforme,
Le Gérant

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Dépot en date du 07/09/2009

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE 2009 - 165
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf ,

Le 7 septembre ,

A 12 heures 30,

Les associés de la société EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 2 765 802 euros, divisé en 31252 parts de 88,5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS 54600 VILLERS LES NANCY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Alain CADRÉ, propriétaire de 2682 parts sociales
Madame Valérie CREUSOT RIVIERE, propriétaire de 2769 parts sociales
Monsieur Alain DOUCHE, propriétaire de 2682 parts sociales
La Société EXPERTIS 2G, propriétaire de 2050 parts sociales
Mademoiselle Sylvie GATTO, propriétaire de 2112 parts sociales
Monsieur Cédric HERMAL, propriétaire de 377 parts sociales
Monsieur Edmond LUC, propriétaire de 510 parts sociales
Mademoiselle Isabelle METAIS, propriétaire de 2813 parts sociales
Monsieur Frédéric MORELLI, propriétaire de 1391 parts sociales
Monsieur Pierre NESSELER, propriétaire de 2688 parts sociales
Madame France REBESCHINI-INFANTINO, propriétaire de 311 parts sociales
Monsieur Richard RENAUDIN, propriétaire de 2601 parts sociales
Monsieur Richard SCHAFFO, propriétaire de 2682 parts sociales
Monsieur Jean-Luc VIAUX, propriétaire de 2902 parts sociales
Monsieur Jean-Luc VICTOOR, propriétaire de 2682 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard RENAUDIN , co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des statuts après réalisation de cessions de parts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous seings privés en date à Villers les Nancy du 27 juillet 2009, déposé au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par Messieurs Richard RENAUDIN, Pierre NESSELER, Alain CADRE, Alain DOUCHE, Jean-Luc VIXTOOR et Richard SCHAFFO à La société EXPERTIS 2G de 699 parts sociales leur appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 8 CAPITAL SOCIAL- REPARTITION DES PARTS et LISTE DES ASSOCIES

Il est rajouté l'alinéa suivant :

Suite à différentes cessions intervenues le 27 juillet 2009 au profit de la société EXPERTIS 2G, les parts sociales sont attribuées et réparties de la manière suivante :

- à Monsieur Richard RENAUDIN, 2 601 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 1 à 12 et de 1 165 à 3 753
- à Monsieur Pierre NESSELER, 2 688 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 13 à 24 et 4 055 à 6 730
- à Monsieur Alain DOUCHE, 2 682 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 25 à 36 et 6 945 à 9 614
- à Monsieur Alain CADRÉ, 2 682 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 37 à 48 et 9 835 à 12 504
- à Monsieur Jean-Luc VICTOOR, 2 682 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 49 à 60 et 12 725 à 15 394
- à Monsieur Richard SCHAFFO, 2 682 parts
Numérotées de 62 à 72 et 15 615 à 18 285
- à Madame Valérie CREUSOT-RIVIERE, 2 769 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 85 à 96 et 18 505 à 21 261
- à Mademoiselle Isabelle METAIS, 2 813 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 97 à 108 et 21 395 à 24 195
- à Madame Sylvie GATTO, 2 112 parts
Numérotées de 109 à 120 et de 28 687 à 30 786
- à Monsieur Frédéric MORELLI, 1 391 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 121 à 132, 24 785 et 26 297 à 27 674
- à Monsieur Jean-Luc VIAUX, 2 902 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 133 à 144, 24 285 à 24 784, 24 786 à 26 296
et 27 808 à 28 686
- à Monsieur Edmond LUC, 510 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 145 à 654

à Monsieur Cédric HERMAL, 377 parts
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
Numérotées de 655 à 1 031

à Madame France REBESCHINI-INFANTINO, 311 parts
Expert-Comptable
Numérotées 61 et de 30 876 à 31 185

à la société EXPERTIS 2G, 2 050 parts
Numérotées de 73 à 84 ; 1 032 à 1 164 ; 3 754 à 4 054 ; 6 731 à 6 944 ; 9 615 à 9 834 ; à
12 505 à 12 724 ; 15 395 à 15 614 ; 18 286 à 18 504 ; 21 262 à 21 394 ; 24 196 à 24 284 ; 27
675 à 27 807 ; 30 787 à 30 875 et 31 186 à 31 252

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 31 252 parts.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et le président de séance.